

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 22 (1935)
Heft: 7

Artikel: L'exposition nationale suisse Zürich 1938
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exposition nationale suisse Zurich 1938

Après des années de délibérations sur l'opportunité, la date et le choix de l'emplacement d'une exposition nationale, le Conseil Fédéral vient de décider qu'elle aura lieu en 1938 et à Zurich. Ce fut une décision laborieuse, le public étant déjà quelque peu fatigué par une vraie pléthore d'expositions, les exposants eux-mêmes guère mieux enclins. Si la décision fut malgré tout prise, c'est dans l'assurance d'être à même de faire quelque chose de grand de cette exposition, et de pouvoir couronner par elle une série de succès plus modestes, comme la «Züga», l'exposition «Land- und Ferienhaus» à Bâle, le Pavillon suisse à l'exposition de Bruxelles.

Ces réussites donnent confiance tout en montrant très clairement la voie à suivre; il faut qu'une exposition sorte de l'ordinaire pour s'imposer au public de chez nous et de l'étranger. Il ne suffit pas d'esquisser l'organisation générale en laissant aux exposants toute licence voulue quant à l'aménagement de leur stand. Ces exposants feraient-ils même preuve du meilleur goût, l'exposition n'en serait pas moins chaotique. Seule une intime collaboration dès le début entre les organes directeurs, architectes et exposants peut créer l'unité nécessaire. Ce n'est pas au dernier moment qu'il faut recourir à l'aide d'un simple décorateur, quand toutes les dispositions sont prises, mais procéder avec méthode, se faire avant tout une idée claire du but proposé de l'exposition en regard des moyens disponibles et s'entendre exactement sur ce qu'il va s'agir de démontrer au public, seul moyen de rendre cette démonstration concluante et de justifier l'exposition même. L'organisation modèle de l'exposition de Bâle, décrite dans ce numéro du «Werk», peut servir d'exemple, le succès qu'elle obtint auprès du public, des exposants et de ses organisateurs nous le prouve.

L'architecture elle-même doit se plier à l'organisation ou plutôt faire corps avec elle, ne voulant être plus que

son expression concrète (le mot d'organisation est à prendre dans ce cas dans son sens le plus large, exprimant la mise en jeu raisonnée de tous les facteurs susceptibles d'agir sur le visiteur). Nous n'en voulons plus, de monumentalité déplacée, de symétrie contre nature, ni de modernisme outré et tapageur, encore moins d'attrapes de plâtres, de scénarios de cinéma allant jusqu'à travestir et souiller l'héritage de nos ancêtres. Nous voulons voir une architecture libre et légère, souple et gaie, fonctionnelle de bonne grâce et sans pédantisme, évitant toute recherche et tout effet facile, se gardant aussi bien du faste que de la pauvreté, restant digne dans toutes ses expressions, comme nous la laissèrent entrevoir la Züga (voir le «Werk» 1933, n° 7), l'exposition de Stockholm de 1931, la construction pour ainsi dire improvisée du bâtiment de la Conférence du Désarmement à Genève, par exemple, et comme nous la montre aujourd'hui le Pavillon suisse à Bruxelles.

Une question des plus importantes sera celle de l'emplacement dans la ville choisie. Nous sommes d'avis qu'un seul entre en ligne de compte: le bord du lac. Une exposition nationale se doit de faire valoir les beautés de notre paysage autrement qu'en photographies, et la ville qui a l'honneur de l'abriter de mettre à sa disposition l'endroit qui s'y prête le mieux. Zurich doit offrir ce qu'elle seule peut faire: son lac, alors qu'un terrain de banlieue se trouve partout au monde.

Nous sommes les premiers à nous rendre compte des difficultés qu'implique un terrain forcément étroit et bordé d'artères de grand trafic, pour l'organisation d'une exposition de cette envergure, mais nous voyons dans la situation au bord du lac trop d'avantages pour ne pas vouloir surmonter les obstacles qui s'opposeraient à une si belle réalisation.

P. M.

Die schweizerische Landesausstellung Zürich 1938

Der Bundesrat hat sich in seiner Sitzung vom 31. Mai mit der Festsetzung der nächsten Schweizerischen Landesausstellung auf das Jahr 1938 in Zürich einverstanden erklärt. Bekanntlich war seinerzeit das Jahr 1936 in Aussicht genommen worden. Eine Verschiebung drängte sich infolge der Krisenlage gebieterisch auf. Im Schosse des Bundesrates bestanden bis vor kurzem noch Bedenken, ob nicht auch die Festlegung für das Jahr 1938 ein starkes Wagnis bedeute; jedenfalls ist man im Bundesrat der Meinung, dass die bisherige Verschiebung durchaus zweckmässig war.

Nun hat am 21. Mai eine Besprechung zwischen dem Vorsteher des eidgenössischen Volkswirtschaftsdepartements, Bundesrat Obrecht, dem zürcherischen Regierungspräsidenten R. Streuli und dem Zürcher Stadtpräsidenten Dr. Klöti stattgefunden. Die Vertreter der zürcherischen Behörden machten geltend, dass Zürich sich wiederholt mit einer Verschiebung

abgefunden habe und eine klare und positive Lösung begrüssen würde. Der Bundesrat kam daraufhin zum Entschluss, der definitiven Festsetzung der nächsten Landesausstellung kein Hindernis in den Weg zu legen.

Die Vorbesprechungen haben ergeben, dass die Landesausstellung 1938 allgemeinen und umfassenden Charakter tragen wird. Im besondern liegt nun auch das Einverständnis der Landwirtschaft vor, die auf die Durchführung einer besondern Ausstellung in einer andern Stadt verzichtet hat und sich an der Landesausstellung in Zürich 1938 beteiligen wird.

Das heute ausgesprochene Einverständnis des Bundesrates gestattet den zürcherischen Veranstaltern, nunmehr die Vorbereitungen für die Ausstellung an die Hand zu nehmen. Es schliesst aber noch keine finanziellen Konsequenzen in sich. Der Bundesrat gewärtigt die Festsetzung des Rahmens und die Kostenberechnung für die Ausstellung und wird sich erst in